

**Le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités d'Aquitaine**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 23,
VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état, notamment l'article 12,
VU le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,
VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'état,
VU l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale notamment les articles 5 et 7,
VU l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 2011 fixant le nombre de représentants de l'administration et du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale notamment les articles 6 et 8,
VU les résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté du 6 février 2019 fixant la liste des membres du comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail de proximité de l'académie de Bordeaux pour le département des Landes, est modifié comme suit :

Représentants de l'administration

Monsieur Luc PHAM, Inspecteur d'académie - Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale

Madame Nathalie NGUYEN, Secrétaire générale de la DSDEN des LANDES

a) Représentants des personnels

Membres titulaires

- FSU

Madame Marie-Claire MERRIEN, professeure des écoles – Ecole maternelle – LABATUT

Monsieur Patrick FAURENS, professeur certifié - Collège Jean Moulin – ST PAUL LES DAX

Monsieur Jean-Michel TEODORI, professeur certifié – Collège Pays d'Orthe – PEYREHORADE

- UNSA Education

Monsieur Bertrand SUBSOL, directeur – Ecole primaire – SEIGNOSSE

Madame Stéphanie BERNADET, professeure des écoles remplaçante – Ecole maternelle – VILLENEUVE DE MARSAN

- FNEC-FP-FO

Monsieur Philippe ULYSSE, professeur des écoles - Ecole élémentaire Jules Ferry – ST MARTIN DE SEIGNANX

Madame Catherine TERRAZA, PLP – Lycée professionnel Jean d'Arcet – AIRE SUR ADOUR

Membres suppléants

- FSU

Monsieur Damien DELAVOIE, professeur des écoles - Ecole – HABAS

Madame Patricia MOENNE LOCCOZ, infirmière – Collège Serge Barranx – MONTFORT EN CHALOSSE

Madame Agnès REUX, SAENES – Collège Marie Curie – RION DES LANDES

- UNSA-Education

Madame Pascale BEZIAT, professeure certifiée – Lycée Victor Duruy – MONT DE MARSAN

Madame Elodie DARZACQ, titulaire remplaçante – DAX SUD ADOUR

- FNEC-FP-FO

Madame Sylvie GAUVAIN, professeure des écoles – Ecole élémentaire - PARENTIS

Madame Manuela RODRIGUES, PLP – EREA Nicolas Brémontier – ST PIERRE DU MONT

Article 2 : Monsieur l'inspecteur d'académie – Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale des Landes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 19 avril 2019


Olivier DUGRIP